

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

Pouvoirs : Vincent HARTZ à Patrice JUGIEAU, Karen HAZENDONK à Denis DONNARY, Laëtitia JANJHEE à Didier VANDERF

1. Modification des statuts « culture » CDC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, lors de sa séance du 27 septembre 2021, a adopté la modification statutaire relative à la compétence « Culture » et d'autres régularisations et donne lecture des statuts modifiés. Il précise que les communes doivent délibérer pour approuver cette modification statutaire et son entrée en vigueur au 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification statutaire et son entrée en vigueur au 31 décembre 2021.

2. Adoption du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) pour l'année 2021 concernant le SIVOS Marillac Le Franc / Yvrac et Malleyrand adopté lors de sa séance du 16 septembre 2021 et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce rapport. Le Conseil Municipal approuve les propositions contenues dans le rapport présenté (1 abstention).

3. Acceptation d'un don de l'Association « La boule d'Ecuras »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération DE_2021_004, le conseil municipal avait accepté un don d'un montant de 617.89 € suite à l'arrêt de l'activité de l'association « La boule d'Ecuras ». Or, il s'avère que le solde du compte de cette association s'élève à 319.36 € et non à 617.89 €. Il demande à l'assemblée de procéder à l'annulation de ladite délibération et d'accepter ce don de 319.36 €. Le Conseil Municipal accepte le don de l'Association « La boule d'Ecuras » d'un montant de 319.36 € et précise que cette somme sera imputée à l'article 7713 du budget principal.

4. Facture SDEG vérification prises et guirlandes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régler la facture de vérification des prises et boîtiers de connexion pour les guirlandes d'un montant de 380.33 €. Il demande l'autorisation de régler cette dépense à l'article 65548. Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à régler cette dépense à l'article 65548 du budget principal.

5. Régularisation vente DUQUEYROIX/COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'affaire « Les Limousines » qui consistait à acquérir à l'euro symbolique des parcelles appartenant à Mrs DURANTHON, BARDOULAT, MIOT et DUQUEYROIX Adrien. Il explique que compte tenu du délai d'établissement des actes par le Notaire (affaire remontant à 2019), concernant les parcelles appartenant à Monsieur DUQUEYROIX, il s'avère que l'acquisition qui était prévue à Monsieur DUQUEYROIX (parcelles C 1153 et C 1155) doit, en fait, être réalisée avec Mr DUQUEYROIX Adrien et Mr OUVRARD Kevin dans les mêmes conditions que précédemment, Monsieur DUQUEYROIX ayant vendu entre-temps à Monsieur OUVRARD la parcelle C 1153. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tout document utile et de régler les frais liés à cette acquisition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile et à régler les frais se rapportant à cette affaire qui seront imputés à l'article 2112 du budget principal.

6. Point plan cimetière

Monsieur le Maire présente le nouveau plan pour l'agrandissement du cimetière. Il indique qu'il est en attente du devis pour les travaux.

7. Avancement assainissement collectif La Borderie

Monsieur le Maire précise qu'il a eu un rendez-vous avec Monsieur et Madame MARCEAU qui possèdent un terrain à La Borderie où pourrait être installé l'épandage en roseaux pour l'assainissement collectif du village. Monsieur et Madame MARCEAU sont vendeurs de ce terrain d'une superficie de 4110 m². Ils ont accepté la proposition de Monsieur le Maire à 3000 € l'hectare soit 1233 € le terrain. Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du projet établi par Charente Eaux s'élève à 708 000 € ttc (séance du 01.10.2021) auxquels maintenant il faut rajouter l'acquisition du terrain. Il propose le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 590 000 € HT soit 708 000 € TTC + 1233 € (terrain) = 709 233 € TTC

Subvention Conseil Départemental et Adour Garonne : 205 520 €

Prêt relais TVA sur 2 ans : 94 400 €

Emprunt sur 20 ans : 200 000 €

Autofinancement : 209 313 €

Le conseil accepte l'acquisition du terrain et le règlement des frais notariés y afférents et approuve le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet d'assainissement collectif de La Borderie.

8. Changement chauffage restaurant

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de solliciter, avant la fin de l'année, une aide auprès de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'initiative locale) il convient de délibérer. Cette délibération concerne un devis d'un montant de 56 913 € HT soit 68 295, 60 € TTC pour le changement du chauffage au gaz du multiple de Chatain Besson par deux pompes à chaleur air/eau. Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter la DSIL pour cette opération et à signer tous les documents y afférent.

9. Avancement projet PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion entre élus des communes et le cabinet instructeur du PLUI a eu lieu afin de leur indiquer les zones de densification leur permettant par la suite de délimiter les zones constructibles. Chaque commune aura un quota de constructions réalisables dans les décennies à venir. A Ecuras, le projet de Chadorli pose souci car il est en attente depuis plusieurs années et pourrait à lui seul absorber toute la zone constructible s'il ne voit pas le jour d'ici 6 mois - 1 an. Monsieur le Maire doit contacter le propriétaire du projet afin de connaître ses intentions.

10. Renouvellement contrat SUEZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat conclu avec SUEZ Eau France pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement collectif arrive à échéance le 31.12.2021. Monsieur le Maire précise qu'il est entièrement satisfait du service rendu et présente une proposition de convention établie par la Société SUEZ Eau France dont la rémunération annuelle s'élèverait à la somme de 15 350 € HT pour une durée de 2 ans à compter du 01.01.2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

11. Demande de CARD'AUTOS

Monsieur PERCHEVAL Cédric, garagiste au Chatain Besson a sollicité Monsieur le Maire pour l'achat du terrain communal se situant en face de son garage afin d'y construire un bâtiment pour son activité. Il n'achèterait que la partie constructible soit environ 2500 m2, en bordure de la RD 699. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain avait été acheté au prix de 10 € le m2 et propose de le céder au même prix. Le conseil municipal donne son accord pour vendre le terrain à Monsieur Percheval dans les conditions décrites ci-dessus.

12. Questions diverses

La séance est levée à 22H40.

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Ecuras" at the top, "16220" at the bottom, and "(Charente-M)" at the very bottom. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.